

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE
2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI-MARTIN, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022

Etaient présents : Marie MANDELLI-MARTIN, Aymeric DELHOMMEAU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Lionel RABU, Carine COLLET, Amanda FITZPATRICK, Marthe CHRETIEN, Noëlla MASSEROT

*Absent(s) avec pouvoir : Franck LEGEAY (donne pouvoir à Marie MANDELLI-MARTIN)
Freddy GUITTER (donne pouvoir à Laurys DALIGAULT)*

Absent(s) : Hervé BOUCHET

Mme Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.

2022-078 / CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2022,

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 15/02/2023 un emploi permanent d'agent technique polyvalent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, annualisées. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux cadres d'emplois des Adjoints techniques ou au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 01/01/2023

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION et 9 voix POUR,

- **ACCEPTE** la création du poste d'agent technique tel qu'indiqué ci-dessus
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent

2022-079 / CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE POLYVALENTE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2022,

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 01/03/2023 un emploi de secrétaire polyvalente, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 01/01/2023

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création du poste d'agent technique tel qu'indiqué ci-dessus
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent

2022-080 TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF

Pour faire suite aux délibérations 2022-078 et 2022-079, portant création de postes, Madame Le Maire présente le tableau des emplois de la collectivité qui se présente comme suit :

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune au 20/12/2022

EMPLOIS						EFFECTIFS					
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	temps de travail du poste	Quotité de travail du poste créé	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	temps de travail agent	Quotité de temps de travail
26/01/2015	Secrétaire de mairie	35 h	1,00	adm	A - B - C	Adjt admin 1 ^{ère} cl., adjt admin ppal 2 ^{ème} cl. adjt admin ppal 1 ^{ère} cl., rédacteur, rédacteur ppal 2 ^{ème} classe, Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe, secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2ème classe	contractuel art L332-13	activité	1	1,00
14/02/2013	Agent polyvalent	28 h	0,80	tech	C	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Adjoint technique de 2ème classe	tit	congé maladie	28 h	0,80
11/07/2014	Agent polyvalent	30 h	0,86	tech	C	Adjoint technique territorial 2ème classe	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	tit	congé maladie	30 h	0,86
10/10/2020	Chargé de mission environnement	32 h	0,91	tech	C	Adjoint technique 1ère classe	Adjoint technique 1ère classe	contractuel Art. L. 332-24	activité	32 h	0,91
05/07/2022	Cuisinier	32 h annualisé	0,91	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique	contractuel art L332-8 6°	activité	32 h	0,91
05/07/2022	Directrice Adjointe enfance	6,50 h annualisé	0,19	anim	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint d'animation 2ème classe	contractuel art L332-8 6°	activité	6h30	0,19
05/07/2022	Animatrice enfance	15 h annualisé	0,43	anim	C	Animateur	Animateur	contractuel art L332-8 6°	activité	15 h	0,43
05/07/2022	Animatrice enfance	5,50 h annualisé	0,16	anim	C	Animateur	Animateur	contractuel art L332-8 6°	activité	5 h 30	0,16
20/12/2022	Agent technique polyvalent	35 h	1,00	tech	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques Cadre d'emploi des agents de maîtrise	ouvert à compter du 15/02/23				
20/12/2022	Secrétaire polyvalente	35 h	1,00	adm	C	Adjt admin 1ère cl., adjt admin ppal 2ème cl. adjt admin ppal 1ère cl., rédacteur	ouvert à compter du 01/03/23				
			7,26								5,26

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** l'ETAT des EMPLOIS et de L'EFFECTIF de la commune tel que présenté ci-dessus

Prochaines dates

Réunion CM : jeudi 12 janvier 2023

.....

La séance est levée à 20h49